La trame verte et bleue

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil issu du Grenelle de l'environnement qui allie protection de la biodiversité et aménagement du territoire. Par définition, la TVB comporte des réservoirs de biodiversité connectés entre eux par des **corridors écologiques**. Ce maillage naturel permet aux espèces de se déplacer, se nourrir, se reproduire, se reposer… Ainsi, les flux génétiques entre sous-populations, les déplacements des espèces entre habitats et les extensions des populations par la colonisation de nouveaux espaces sont assurés. **L'objectif est de créer ou recréer un réseau écologique fonctionnel**.

Ces notions ont été illustrées sur le terrain à travers les explications d'Hélène Dupuy de l'association Nature Midi-Pyrénées. Que ce soit dans un paysage urbain, rural ou de piémont, la prise en compte des milieux naturels et des besoins écologiques des animaux et végétaux est primordiale pour un aménagement durable de l'espace. Les zones humides, les forêts anciennes et mâtures, le réseau de haies, les prairies, sont autant de milieux représentés sur le territoire et à valoriser. Les différentes entités paysagères du SCoT accueillent une biodiversité riche et souvent fragile, des espèces les plus proches de nous comme les oiseaux des jardins, aux espèces plus rares ou emblématiques comme la Loutre d'Europe.

Après un diagnostic sur les continuités écologiques, le SCoT devra **identifier les grands ensembles** qui les composent et indiquer des orientations pour leur **préservation** et leur **restauration**.

Ce qu'il faut retenir de la journée :

Le paysage, cet **espace à vivre en partage** est très diversifié de par l'étendue du périmètre SCoT. Néanmoins les identités paysagères sont fortes. Elles sont menacées par la privatisation des vues, et la fermeture des paysages de montagne. L'impact des axes de communication (voie ferrée, autoroute) n'est pas négligeable sur la biodiversité. Le paysage constitue un sujet transversal autour duquel peut se construire un projet de territoire. Il s'agit de prendre en considération les représentations et les valeurs attachées à ces territoires et partagées par la population.

Le territoire de ce SCoT recèle des aménités paysagères qu'il ne faut pas mettre en danger.

Ce qui lie le paysage et le SCoT :

Il s'agit d'appréhender plusieurs paysages , qu'ils soient remarquables, banalisés ou dégradés dans une logique de protection ou de valorisation. Par principe, le document d'urbanisme détermine les conditions permettant d'assurer la qualité urbaine, architecturale et paysagère du territoire.

De façon plus opérationnelle, le SCoT a l'obligation d'édicter des objectifs de qualité paysagère mais aussi de définir des localisations préférentielles des activités et de déterminer leurs conditions d'implantation en prenant en compte les objectifs de préservation des paysages.

Le SCoT : le paysage que vous aurez choisi de valoriser pour les générations futures

Juillet 2018- rédacteurs et contacts : DDT (Vincent Bachard, Fabien Rideau, H. Sirieys), CAUE (J. Magne), Nature Midi-Pyrénées (Hélène Dupuy)

Retour sur la demi - journée Paysage SCoT du piémont du Pays des Nestes du mardi 19 juin 2018

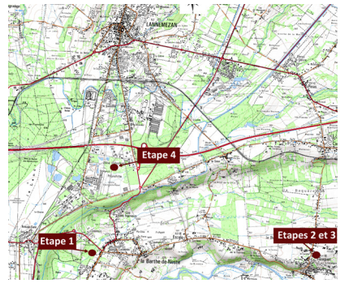

Un dialogue permanent, riche et **parfois passionné** a constamment accompagné les débats tout au long de cette demi-journée.

Ces échanges aussi bien entre élus qu'avec les techniciens ont révélé un attachement au territoire et à sa forte identité paysagère. L'animation assurée par la **DDT** et le **CAUE** a été complétée par la présence des associations « **Nature Midi-Pyrénées** » et « **Arbres et paysages 65** ».Ce partenariat a permis d'enrichir les discussions et de mettre en valeur les diverses fondations du paysage.

Le secteur SCoT concerne cinq des unités paysagères de l'Atlas des paysages des Hautes-Pyrénées. En préambule à cette demi-journée, Josiane Magne architecte conseil au CAUE et Hélène Sirieys paysagiste conseil de la DDT ont présenté le principe de ce document de **connaissances des paysages** puis ont alimenté les discussions par leur vision architecturale et paysagère.

Les aspects biodiversité et de dendrologie ont été abordés par Hélène Dupuy (Nature Midi-Pyrénées) et Karine Pelosse (Arbres et paysages 65).

Cette visite paysagère vient en complément de la journée du 19 juillet 2016 en vallée de Barousse. Les cinq sites préalablement sélectionnés en fonction de leur représentativité ont été concrètement observés afin d'en saisir la réalité physique et leur portée émotionnelle.

Les thématiques abordées (aménagement urbain, zones d'activité, biodiversité, patrimoine bâti et naturel) ont permis de poser les bases d'une réflexion partagée pour l'élaboration du SCoT.

synthèse des échanges

1 - La plantade de La Barthe de Neste

• Question de l'échelle d'analyse des éléments paysagers : la plantade est un motif paysager que l'on retrouve sur plusieurs communes du territoire; c'est un motif identitaire qui dépasse le cadre communal
• Question de la valorisation de ce type d'espace (voire du projet de création en articulation avec les zones d'extension) ; c' est un « havre de paix» dont il faut souligner le rôle environnemental (préservation de la biodiversité), paysager et social (éducation-loisirs).

L'existence des plantades date du XIX ème siècle, cette forêt de chênes pédonculés en est un remarquable exemple. De nos jours on plante des arbres, mais pas toujours les bonnes essences, ni aux bons endroits. Il est important de varier les structures végétales et de favoriser les essences locales champêtres.
A l'origine de ces initiatives, l'ONF en a assuré la gestion jusqu'à ces dernières années où diverses difficultés ont rendu difficile l'entretien de cet espace par la collectivité (augmentation de la dépense budgétaire de ces trente dernières années).
La pertinence et le choix des localisations des futurs aménagements paysagers devront nécessairement prendre en compte la valeur écologique des sols (éviter le boisement systématique des zones humides) et l'accessibilité au plus grand nombre des habitants (veiller à favoriser le lien avec les espaces urbanisés).
Il conviendrait d'inciter les décideurs vers la prise en compte de cet enjeux de préservation et de création de ce type d'aménagement. Quel avenir pour les plantades? Comment les préserver? Où créer de nouvelles plantades? Comment inventer de nouveaux havres de paix?

2 - Le haut de Tuzaguet ; lotissement à l'extérieur du bourg

• Question du nécessaire « épaississement» urbain en opposition à l'urbanisation en linéaire de voirie constatée historiquement avec la gestion aléatoire du RNU.
• Question de l'exemplarité et des possibilités de densifier l'habitat en milieu rural pour faire évoluer les représentations.

Une urbanisation destructurée : Le village éclaté en trois parties s'étend sur 22 kms entraînant d'une part un coût élevé d'installation et d'entretien des réseaux et d'autre part des difficultés d'animation du lien social entre les quartiers.
Des études menées par le CAUE, notamment un référentiel de quartier dense en milieu rural démontrent que cette tendance n'est pas inéluctable. Il s'agit de « recoudre » les trames distendues de l'urbanisation récente vers celles plus structurées du centre bourg.
Quelle densité pour les nouveaux quartiers? Quels paysages bâtis veut on voir surgir demain? De quelles règles se doter : sur l'implantation des constructions? Leur gabarit ? Le traitement des façades et des clôtures ?

3 -Tuzaguet : Vues sur la plaine au sud et les contreforts pyrénéens

• Question de la transition entre urbain et secteur agricole/naturel
• Question du rôle des haies/arbres dans ces zones tampons
• Question des zones intermédiaires et de la fermeture des paysages de Piémont.

L'implantation du bâti et les plantations d'arbres en fond de parcelle privatisent la vue sur les Pyrénées et dissipent progressivement le paysage dans les secteurs agricoles. La disparition progressive des arbres isolés et des haies contribue à l'appauvrissement de la biodiversité (nichoir des grands rapaces et petite avifaune). Les paysages de montagne se ferment : il y a 30 ans les villages en vis à vis étaient visibles mais ne le sont plus désormais,
L'identité paysagère et naturelle est à reconquérir : quels paysages pour demain ? Comment retrouver des ouvertures de vues paysagères ?

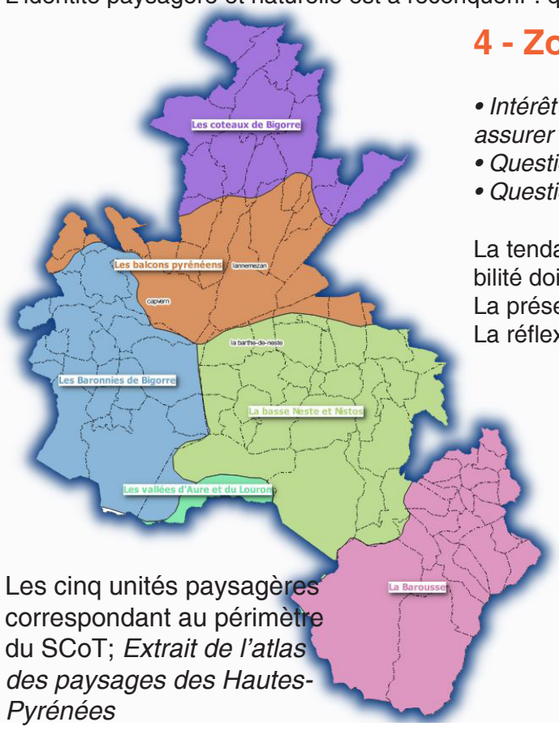

Les cinq unités paysagères correspondant au périmètre du SCoT; *Extrait de l'atlas des paysages des Hautes-Pyrénées*

4 - Zone d'activités de Peyrehitte à Lannemezan

• Intérêt de définir des conditions d'implantations et des mesures architecturales s'intégrant à l'environnement/ Intérêt du DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial) pour assurer l'équilibre entre polarités urbaines et zones commerciales périphériques.
• Question de l'attractivité économique d'une zone réfléchie en amont
• Question de la place du végétal et de son intérêt dans ces zones.

La tendance à la périurbanisation des activités commerciales autour des pôles urbains peut être régulée dans un souci de leur développement équilibré et durable par le DAAC. Leur accessibilité doit constituer un préalable indispensable à toute réflexion d'aménagement. L'environnement général de la zone constitue un facteur d'attractivité significatf pour les entreprises.
La présence d'un bosquet à l'entrée de la zone économique prouve qu'une cohabitation réfléchie du végétal avec les activités commerciales est tout à fait réalisable.
La réflexion autour du principal site d'activité sera affiné dans le DAAC.

5 - Centre bourg de Galan

• Qualité urbaine d'un bourg de type « bastide »
• Question de l'espace public et son aménagement dans les centre-bourg
• Question de l'attractivité de l'emploi en secteur rural.

L'hétérogénéïté des constructions constatées dans le centre-bourg ne nuit pas à la qualité architecturale de l'ensemble, bien au contraire une certaine sérénité se dégage de ces lieux qui par ailleurs bénéficient des conseils de l'ABF dans ce village protégé par une AVAP (Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine).
L'attention portée aux espaces publics, notamment les abords de l'église et les places publiques plantées participe à cette qualité architecturale d'ensemble. Le village bénéficie d'une bonne fréquentation grâce à son axe routier traversant, son patrimoine bâti de qualité et la présence de la maison de retraite en cœur de bourg.
Qualité de vie paysagère et emploi cohabitent sur cette commune de 750 ha où 200 personnes travaillent chaque jour ; L'exemplarité et l'équilibre de ce centre-bourg doit inspirer d'autres initiatives dans le SCoT.